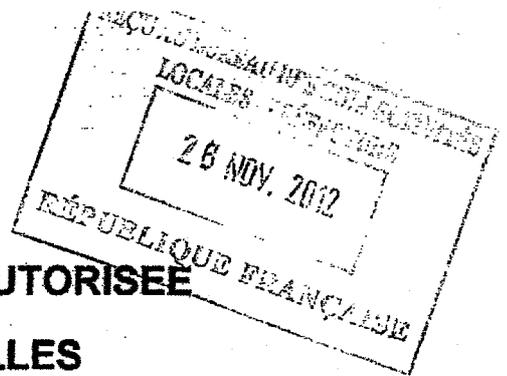


**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DES CANAUX DE MEAILLES**



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU SYNDICAT DU 25 NOVEMBRE 2012

SEANCE DU 25 novembre 2012

L'an deux mille-douze et le 25 novembre à 11 heures, le Syndicat régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri DELESSERT, Président.

PRESENTS : voir la liste d'émargement jointe

Objet : Séance de travail suite au courrier de Monsieur LAUTARD.

Pour donner suite au dernier courrier de monsieur LAUTARD Pascal, le président a convoqué le syndicat pour une séance de travail dans le but de répondre aux questions de ce syndic. Après émargement de la feuille de présence, le président remercie les syndics présents et excuse monsieur MAERFELD Charles qui, suite à un empêchement de dernière minute, lui a fait parvenir un pouvoir.

Le président informe les syndics qu'il a installé un ordinateur dans la salle des associations. Cet appareil est mis à la disposition des sociétaires de l'ASA pour qu'ils puissent consulter l'ensemble des documents de l'ASA, depuis les statuts et le règlement intérieur en passant par les délibérations du syndicat et les procès Verbaux des Assemblées des Propriétaires, et notamment les comptes. Cette présentation intéresse tout particulièrement monsieur LAUTARD qui souhaite pouvoir examiner la comptabilité de l'ASA. Il est précisé que l'accès à la salle des associations est possible aux heures d'ouverture de la mairie de MEAILLES (voir panneau d'affichage mairie).

Après cette présentation, le président fait le point sur les derniers travaux :

- Le débouchage de la buse qui traverse le chemin de la montagne (la 25-10 de 8h30 à 12h30).

Monsieur LAUTARD répond « que cette corvée n'avait plus lieu d'être du fait qu'il avait fait le travail la veille en fin d'après-midi ».

Cette affirmation soulève une protestation unanime des autres syndics, qui lui font remarquer que ce « travail déjà fait » a nécessité quatre heures de travail aux quatre syndics présents avec la mise en œuvre de gros matériel pour venir à bout de ce travail. Monsieur LAUTARD réfute vigoureusement les dires des autres syndics malgré la présentation des photos prises pendant le chantier.

Pour apaiser la séance, le président, passe aux questions posées par monsieur LAUTARD sur sa mission pour l'entretien du canal de la VAIRE.

- Le président rappelle qu'il doit conjointement avec Monsieur SAUVAN organiser les corvées des sociétaires pour l'entretien du dit canal.
- Il précise qu'il n'a jamais été question de refaire les ponts dans la LARE.
- Il précise que deux ponts ont été équipés de tuyaux pour éviter les fuites et qu'il serait opportun de faire le même travail sur un troisième ouvrage.

Concernant la question posée sur le « déblocage de fonds » et sur la possibilité de faire appel à des entrepreneurs, le président fait part de son étonnement qu'une telle question puisse lui être posée. Cette demande n'est pas compatible avec le fonctionnement de l'ASA. Il précise que, s'il est possible de faire appel à une entreprise, le paiement se fait au travers du trésor public par l'émission d'un mandat et qu'il n'est pas question de « déblocage de fonds ».

Pour conclure, il redemande les disponibilités de chacun des responsables du canal de la VAIRE pour faire la visite complète du canal avec lui afin de déterminer les travaux à prévoir.

Monsieur SAUVAN, fait savoir qu'il s'adaptera aux rendez vous fixés. Monsieur LAUTARD ne répond pas.

Monsieur EYFFRED fait remarquer que le rendez vous du 25-10 à 8h30 avait été proposé par Monsieur LAUTARD et que les syndics étaient présents sauf l'initiateur du rendez-vous.

Monsieur LAUTARD qui tout au long de la réunion avait fait des remarques désobligeantes et incorrectes s'est alors emporté n'acceptant pas cette précision. Devant une telle réaction d'agressivité monsieur EYFFRED quitte la salle.

Le Président décide alors de clore la séance approuvée par Messieurs GABRIELICH et SAUVAN qui désapprouvent également le comportement de Mr LAUTARD.

Fin de séance à 11h45

A Méailles, le 25 novembre 2012

Ainsi fait et délibéré à
Les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Henri DELESSERT

Un membre du syndicat
Ludovic GABRIELICH